

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS RELATIFS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 AVRIL 2023

A compter de la réception de votre convocation et jusqu'au 5ème jour avant l'Assemblée, vous pouvez demander, en utilisant le coupon ci-dessous, l'envoi des documents visés aux articles R225-81 et R225-83 du Code de commerce. L'intégralité de ces documents sont disponibles, à compter du 15 mars 2023, sur le site internet de votre Banque et sur le site de vote en ligne.



COUPON à adresser à la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, 5 avenue de Bourgogne – 21800 Quetigny.

Je soussigné(e), sociétaire de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté,

Nom* Prénom*

Domicile*.....

Demande qu'il me soit adressé en vue de l'Assemblée générale mixte du 27 avril 2023, les documents visés aux articles R225-81 et R225-83 du code de commerce : Par courrier postal Par mail à l'adresse suivante*

* Champs obligatoire

NB : les documents relatifs à l'Assemblée générale comprennent le rapport annuel de la BPBFC (**environ 250 pages**).

Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté recueille en tant que responsable de traitement des données à caractère personnel vous concernant. Les informations vous expliquant pourquoi et comment Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté utilisera vos données, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez s'agissant de ces données figurent dans notre notice d'information. Vous pouvez y accéder https://www.banquepopulaire.fr/bpbf/notice_rgd_bpbf/ et à tout moment sur notre site internet www.banquepopulaire.fr/bpbf/ ou sur simple demande auprès de votre agence.

